

**ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC**  
**SOCIETE EUROPEENNE**  
Avenue de l'Astronomie, 9  
1210 Bruxelles

TVA BE 0526.937.652  
RPM Bruxelles

(ci-après la "Société")

---

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES DU**  
**23 JUIN 2017**

---

**Bureau**

La séance est ouverte à 11 heures 30, au siège social de la Société,

Monsieur Alain Duménil préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Le Président désigne Monsieur Nicolas Boucheron comme secrétaire et Monsieur Patrick Engler scrutateur.

**Convocations**

Un avis de convocation à la présente assemblée générale a été publié :

- dans le Moniteur belge, le 24 mai 2017 ;
- dans l'"ECHO", le 24 mai 2017.

Les informations visées à l'article 533bis, §2 du Code des sociétés ont été mises à disposition sur le site internet de la Société à partir du 24 mai 2017.

Les actionnaires nominatifs, les administrateurs et le commissaire ont été convoqués à la présente assemblée générale par lettres ordinaires du 24 mai 2017.

Les publications et les lettres de convocations sont annexées au présent procès-verbal (Annexe 1).



## Liste de présence – Formalités d'admission

Il résulte de la liste de présence, laquelle a été signée préalablement à l'ouverture de la séance par tous les actionnaires présents ou représentés ainsi que par les membres du bureau (Annexe 2) que 70 684 633 actions sur les 135 928 119 actions représentant le capital social de la Société sont représentées.

Les actionnaires présents et représentés se sont conformés aux formalités à accomplir pour être admis à la présente assemblée générale, telles qu'elles sont énoncées à l'article 30 des statuts de la Société et à l'article 536 du Code des sociétés. Les attestations délivrées par le teneur de comptes agréé ou par l'organisme de liquidation sont annexées au présent procès-verbal (Annexe 3).

Quatre (4) formulaires de vote par procuration et un (1) formulaire de vote par correspondance sont parvenus à la Société au plus tard le sixième jour qui précède la date de la présente assemblée générale. Ces formulaires sont annexés au présent procès-verbal (Annexe 4).

## Ordre du jour

1. Examen du rapport de gestion sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.
2. Commentaire et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.  
*Proposition d'approuver le rapport de rémunération.*
3. Examen du rapport du commissaire sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.
4. Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.  
*Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.*
5. Décision relative à l'affectation des résultats.  
*Proposition d'affecter la perte de l'exercice social de (60 742,45 EUR) comme suit :*  
- Perte de l'exercice clos le 31/12/2016 (60 742,45 EUR)  
*Dont l'affectation serait la suivante :*  
*En totalité, en report à nouveau (60 742,45 EUR)*
6. Examen des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.
7. Décharge des administrateurs.  
*Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.*
8. Décharge du commissaire.  
*Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.*
9. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux Administrateurs.



*Proposition d'octroyer aux Administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2017, une somme globale de 45 000 euros à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.*

10. Octroi d'une rémunération au commissaire

*Proposition d'octroyer au commissaire, à titre de rémunération pour l'exercice 2017, une somme globale de 62 400 euros.*

11. Divers.

Pour être admises, les propositions à l'ordre du jour doivent recueillir au moins la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés.

**Questions**

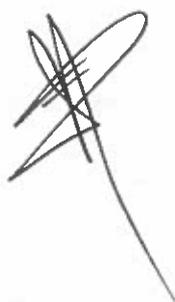
Le président expose qu'aucun actionnaire n'a fait usage du droit de poser par écrit des questions aux administrateurs ou au commissaire, conformément à l'article 536 du Code des sociétés.

Le président demande s'il y a des questions sur les rapports ou des points à l'ordre du jour.

Il n'y en a pas.

**Constatation de la validité de l'assemblée**

L'exposé du président qui précède est reconnu exact par la présente assemblée générale. Celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.



## Résolutions

Après délibérations, la présente assemblée générale adopte les résolutions suivantes :

**1. Examen du rapport de gestion sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.**

L'assemblée générale dispense le président de donner lecture du rapport de gestion sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016 et en prend connaissance.

**2. Commentaire et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016**

L'assemblée générale dispense le président de donner lecture du rapport rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016 et en prend connaissance.

Monsieur Alain Duménil commente le rapport de rémunération.

L'assemblée générale décide d'approuver le rapport rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (70 684 633 votes pour, 0 vote contre et 0 abstention).

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 70 684 633
- Proportion du capital social représenté par ces votes : 52,00 %
- Nombre total de votes valablement exprimés : 70 684 633

**3. Examen du rapport du commissaire sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016**

L'assemblée générale dispense le président de donner la lecture du rapport du commissaire sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016 et en prend connaissance.

**4. Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016**

L'assemblée générale décide d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (70 684 633 votes pour, 0 vote contre et 0 abstention).

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 70 684 633



- Proportion du capital social représenté par ces votes : 52,00 %
- Nombre total de votes valablement exprimés : 70 684 633

#### 5. Décision relative à l'affectation des résultats

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice social de (60 742,45 EUR comme suit :

- Perte de l'exercice clos le 31/12/2016 (60 742,45 EUR)

Dont l'affectation serait la suivante :

- En totalité, en report à nouveau (60 742,45 EUR)

Il est rappelé que, dans le cadre du régime fiscal français SIIC auquel la Société reste soumise au titre de son établissement stable français, elle a des obligations de distribution de ses résultats ; celles-ci s'élèvent à 1 626 998,42 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 pour un résultat exonéré (résultat SIIC) d'un montant de 1 712 629,91 euros. Le résultat distribuable étant négatif, l'obligation de distribution est donc reportée sur le premier exercice bénéficiaire suivant et les exercices ultérieurs en tant que de besoin.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (70 684 633 votes pour, 0 vote contre et 0 abstention).

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 70 684 633
- Proportion du capital social représenté par ces votes : 52,00 %
- Nombre total de votes valablement exprimés : 70 684 633

#### 6. Examen des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016

L'assemblée générale prend connaissance des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.

#### 7. Décharge des administrateurs

L'assemblée générale décide de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé, à savoir :

- Monsieur Alain DUMENIL ;
- Monsieur Patrick ENGLER ;
- Madame Valérie GIMOND-DUMENIL;
- Monsieur Jean FOURNIER.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (70 684 633 votes pour, 0 vote contre et 0 abstention).

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 70 684 633
- Proportion du capital social représenté par ces votes : 52,00 %





- Nombre total de votes valablement exprimés : 70 684 633

#### **8. Décharge du commissaire**

L'assemblée générale décide de donner décharge au commissaire, DELOITTE REVISEURS D'ENTREPRISES SCRL, dont le siège social est établi à 1831 Diegem, Berkenlaan 8b, inscrite auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises (RPM Bruxelles) sous le numéro 0429.053.863, représentée par Monsieur Pierre-Hugues BONNEFOY, de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (70 684 633 votes pour, 0 vote contre et 0 abstention).

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 70 684 633
- Proportion du capital social représenté par ces votes : 52,00 %
- Nombre total de votes valablement exprimés : 70 684 633

#### **9. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux Administrateurs**

L'assemblée générale décide d'octroyer aux Administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2017, une somme globale de 45 000 euros à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (70 684 633 votes pour, 0 vote contre et 0 abstention).

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 70 684 633
- Proportion du capital social représenté par ces votes : 52,00 %
- Nombre total de votes valablement exprimés : 70 684 633

#### **10. Octroi d'une rémunération au Commissaire**

L'assemblée générale décide d'octroyer au Commissaire, à titre de rémunération pour l'exercice 2017, une somme globale de 62 400 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (70 684 633 votes pour, 0 vote contre et 0 abstention).

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 70 684 633
- Proportion du capital social représenté par ces votes : 52,00 %
- Nombre total de votes valablement exprimés : 70 684 633

#### **11. Divers**

Il n'y a pas de points divers.



## Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 30. Le secrétaire lit le procès-verbal de l'assemblée, lequel est signé par les membres du bureau ainsi que par les actionnaires qui en expriment le souhait.



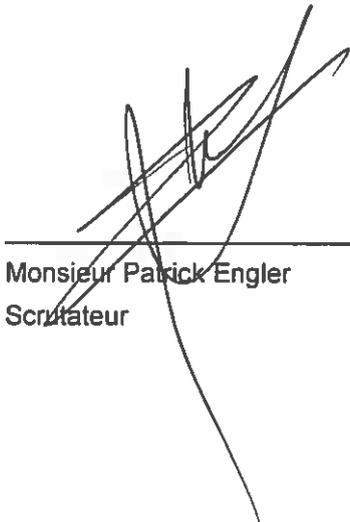
---

Monsieur Alain Duménil  
Président



---

Monsieur Nicolas Boucheron  
Secrétaire



---

Monsieur Patrick Engler  
Scrutateur

## Annexes :

1. Publications et convocations ;
2. Liste de présence ;
3. Attestations ;
4. Formulaires de vote par procuration et formulaires de vote par correspondance.



Annexe 1

Publications et convocations

4



**PUBLICATIONS LEGALES ET AVIS DIVERS  
WETTELIJKE BEKENDMAKINGEN EN VERSCHILLENDE BERICHTEN**

**Ruimtelijke Ordening**

**Gemeente Bekkevoort**

*Bekendmaking van het openbaar onderzoek*

Het College van burgemeester en Schepenen, overeenkomstig de Vlaamse Codex Ruimtelijke Ordening, d.d. 27 maart 2009, en verdere wijzigingen, brengt ter kennis van de bevolking dat het gemeentelijk ruimtelijk uitvoeringsplan «Eenvormige entiteiten», omvattende toelichtingsnota, grafisch luik, verordenend luik en plan-MER screeningsnota opgemaakt overeenkomstig de wettelijke bepalingen en door de gemeenteraad voorlopig aangenomen in zitting van 27 maart 2017, op het gemeentehuis voor eenieder ter inzage ligt van 25 mei 2017 tot en met 24 juni 2017.

Al wie omtrent dat plan bezwaren en opmerkingen te maken heeft, moet die schriftelijk met aangetekend schrijven of ontvangstbewijs richten aan de Gemeentelijke Commissie voor Ruimtelijke Ordening, p/a Gemeentehuis, Eugeen Coolsstraat 17, 3460 Bekkevoort, en laten geworden, uiterlijk op 24 juni 2017.

Bekkevoort, 24 mei 2017.

(4219)

**Gemeente Staden**

*Ontwerp GRUP "Twee Hofsteden" en GRUP "RWZI Staden"*

Overeenkomstig de bepalingen van artikel 2.2.14. van de Vlaamse Codex Ruimtelijke Ordening (VCRO), brengt het college van Burgemeester en Schepenen ter kennis van de bevolking dat het ontwerp van de Gemeentelijk Ruimtelijk Uitvoeringsplannen (GRUP) "Twee Hofsteden" en "RWZI Staden" zoals voorlopig vastgesteld door de gemeenteraad in zitting van 27 april 2017, ter inzage ligt in het gemeentehuis, Marktplaats 2, te 8840 Staden, elke werkdag van 9 tot 12 uur (niet op dinsdag) en op dinsdag van 16 tot 19 uur, en dit gedurende een termijn van 60 dagen, namelijk van 29 mei 2017 tot 28 juli 2017.

Er wordt een infovergadering omtrent het GRUP "Twee Hofsteden" georganiseerd op dinsdag 30 mei 2017 om 19.30 uur in het SWOK, Ooststraat 4A, 8840 Staden.

Het dossier, dat ter inzage ligt, omvat telkens een bundel met een toelichtende nota, stedenbouwkundige voorschriften en grafische plannen (bestaande toestand, juridische toestand, bestemmingsplan).

Bezwaren of opmerkingen betreffende het GRUP "Twee Hofsteden" kan met een aangetekend schrijven overgemaakt worden of afgegeven worden tegen ontvangstbewijs aan de Gemeentelijke Commissie voor

**Gemeente Edegem**

*Definitieve vaststelling gemeentelijk ruimtelijk uitvoeringsplan*

De gemeenteraad heeft in zitting van 24 april 2017 het gemeentelijk ruimtelijk uitvoeringsplan RUP "Fort 5 - Hof Ter Linden" definitief vastgesteld. Het gemeentelijk ruimtelijk uitvoeringsplan RUP 'Fort 5 - Hof Ter Linden' treedt in werking veertien dagen na de bekendmaking van de gemeenteraadsbeslissing houdende de definitieve vaststelling van het plan bij uittreksel in het *Belgisch Staatsblad*.

(4310)

**Assemblées générales  
et avis aux actionnaires**

**Algemene vergaderingen  
en berichten aan aandeelhouders**

ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC,  
SOCIETE EUROPEENNE, avenue de l'Astronomie 9, 1210 Bruxelles

Numéro d'entreprise : 0526.937.652

*Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires  
de la société du 23 juin 2017*

Les actionnaires de la société européenne Alliance Développement Capital SIIC, dont le siège social est établi à 1210 Bruxelles, avenue de l'Astronomie 9, inscrite auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises (RPM Bruxelles) sous le numéro 0526.937.652 (la « Société ») sont invités à participer à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra le 23 juin 2017, à 11 h 30 m, au siège social de la Société.

**Ordre du jour et propositions de décisions :**

1. Examen du rapport de gestion sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.

2. Commentaire et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.

Proposition d'approuver le rapport de rémunération.

3. Examen du rapport du commissaire sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.

4. Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.

Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.

5. Décision relative à l'affectation des résultats.

Proposition d'affecter la perte de l'exercice social de (60.742,45 EUR) comme suit :

- Perte de l'exercice clos le 31/12/2016 (60.742,45 EUR)

Dont l'affectation serait la suivante :

En totalité en report à nouveau (60.742,45 EUR)

**7. Décharge des administrateurs.**

Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.

**8. Décharge du commissaire.**

Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.

**9. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux administrateurs.**

Proposition d'octroyer aux administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2017, une somme globale de 45.000 euros à répartir librement par le conseil d'administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.

**10. Octroi d'une rémunération au commissaire.**

Proposition d'octroyer au commissaire, à titre de rémunération pour l'exercice 2017, une somme globale de 62.400 euros.

**11. Divers.****Formalités d'admission à l'assemblée générale :**

Conformément à l'article 536, § 2 du Code des sociétés, les actionnaires ne seront admis et ne pourront voter à l'assemblée générale que pour autant que les deux conditions suivantes soient remplies :

1. La Société doit pouvoir déterminer, sur la base de preuves soumises en application de la procédure d'enregistrement décrite ci-dessous, que vous déteniez au 9 juin 2017, à 24 heures (heure belge) le nombre d'actions pour lequel vous avez l'intention de participer à l'assemblée générale.

2. Vous devez confirmer explicitement à la Société au plus tard le 17 juin 2017, votre intention de participer à l'assemblée générale.

**Procédure d'enregistrement**

La date d'enregistrement est le 9 juin 2017, à 24 heures (heure belge). Seules les personnes qui sont actionnaires à la date d'enregistrement auront le droit de participer et de voter à l'assemblée générale.

À la date d'enregistrement, les détenteurs d'actions nominatives devront être inscrits dans le registre des actions nominatives de la Société et les détenteurs d'actions dématérialisées devront être enregistrés dans les comptes d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de liquidation, pour le nombre d'actions pour lequel ils souhaitent participer à l'assemblée générale.

Une attestation constatant l'indisponibilité des actions jusqu'à la date de l'assemblée générale sera établie par le teneur de compte agréé ou l'organisme de liquidation et remise aux détenteurs d'actions dématérialisées, lesquels doivent déposer cette attestation au siège social de la Société (avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) au plus tard le 17 juin 2017. Nous attirons votre attention sur le fait que le 17 juin 2017, tombe un samedi et n'est, par conséquent, pas un jour ouvrable en Belgique. Nous vous invitons dès lors à prendre contact avec le teneur de compte agréé ou l'organisme de liquidation au plus tard le 16 juin 2017.

**Confirmation de participation**

En outre, les actionnaires qui souhaitent participer à l'assemblée générale doivent en informer la Société par courrier ordinaire au siège social de la Société (avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) ou par e-mail (contact@adcsiic.eu) au plus tard le 17 juin 2017. Pour ce faire, un avis de participation est disponible sur le site internet de la Société (www.adcsiic.eu).

**Vote par procuration ou par correspondance :**

Les actionnaires peuvent se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire en utilisant le formulaire de procuration disponible sur le site internet de la Société (www.adcsiic.eu). Chaque actionnaire ne peut désigner qu'une seule personne comme mandataire sauf dans les cas prévus par le droit belge.

Les actionnaires peuvent également voter par correspondance en utilisant le formulaire de vote par correspondance disponible sur le site internet de la Société (www.adcsiic.eu).

Outre l'accomplissement des formalités d'admission précitées, les actionnaires doivent faire parvenir l'original du formulaire de procuration et de vote par correspondance signé sur support papier à la Société au plus tard le 17 juin 2017. Ces formulaires peuvent également être communiqués à la Société dans le même délai par e-mail

Droit d'inscrire des points à l'ordre du jour et de déposer des propositions de décisions.

Un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble au moins 3 % du capital social de la Société peuvent requérir l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour de l'assemblée générale, ainsi que déposer des propositions de décisions concernant des sujets à traiter, inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour.

Le ou les actionnaires qui exercent ce droit doivent, pour que leur demande soit examinée lors de l'assemblée générale, satisfaire aux deux conditions suivantes :

1. Prouver qu'ils détiennent le pourcentage requis mentionné ci-dessus à la date de leur demande (soit par l'inscription des actions correspondantes sur le registre des actions nominatives de la Société, soit par une attestation établie par le teneur de comptes agréé ou l'organisme de liquidation, certifiant l'inscription en compte, à leur nom, du nombre d'actions dématérialisées correspondantes);

et :

2. Encore être actionnaires de la Société à concurrence de ce pourcentage à la date d'enregistrement.

Les demandes d'inscription sont formulées par écrit et sont accompagnées, selon le cas, du texte des sujets à traiter et des propositions de décisions y afférentes, ou du texte des propositions de décisions à porter à l'ordre du jour. Elles indiquent l'adresse postale ou électronique à laquelle la Société devra transmettre l'accusé de réception de ces demandes. Elles sont envoyées à la Société par courrier ordinaire au siège social de la Société (avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) ou par e-mail (contact@adcsiic.eu) au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2017.

La Société accusera réception de ces demandes dans un délai de quarante-huit heures à compter de leur réception.

Le cas échéant, au plus tard le 8 juin 2017, la Société publiera un ordre du jour complété des sujets additionnels à traiter et des propositions de décisions y afférentes et/ou des propositions de décisions qui seules auraient été formulées. Simultanément, la Société mettra à disposition de ses actionnaires les formulaires qui peuvent être utilisés pour voter par procuration et pour voter par correspondance, complétés des sujets additionnels à traiter et des propositions de décisions y afférentes et/ou des propositions de décisions qui seules auraient été formulées sur son site internet : www.adcsiic.eu.

Les procurations qui seraient envoyées à la Société avant la publication d'un ordre du jour complété restent valables pour les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour qu'elles couvrent. Par exception à ce qui précède, pour les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour qui font l'objet de propositions de décisions nouvelles, le mandataire peut, en assemblée générale, s'écarter des éventuelles instructions données par son mandant si l'exécution de ces instructions risquerait de compromettre les intérêts de son mandant. La procuration doit indiquer si le mandataire est autorisé à voter sur les sujets à traiter nouveaux inscrits à l'ordre du jour ou s'il doit s'abstenir.

**Droit de poser des questions par écrit :**

Les actionnaires qui ont satisfait aux formalités d'admission à l'assemblée générale peuvent poser des questions par écrit aux administrateurs et/ou au commissaire préalablement à l'assemblée générale. Ces questions doivent parvenir à la Société par courrier ordinaire au siège social de la Société (avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) ou par e-mail (contact@adcsiic.eu) au plus tard le 17 juin 2017.

**Documents :**

Tous les documents et informations devant être mis à la disposition des actionnaires sont disponibles sur le site internet de la Société (www.adcsiic.eu) et à son siège social (avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles), durant les heures normales d'ouverture, à partir du 24 mai 2017. Tout actionnaire a le droit d'obtenir gratuitement une copie de ces documents au siège social de la Société ou en faisant la demande

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ DU 23 JUIN 2017

Les actionnaires de la société européenne Alliance Développement Capital SIIC, dont le siège social est établi à 1210 Bruxelles, avenue de l'Astronomie, 9, inscrite auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises (RPM Bruxelles) sous le numéro 0526.937.652 (la «Société») sont invités à participer à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra le **23 juin 2017, à 11 heures 30**, au siège social de la Société.

Ordre du jour et propositions de décisions

- Examen du rapport de gestion sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.
- Commentaire et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.  
*Proposition d'approuver le rapport de rémunération*
- Examen du rapport du commissaire sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.
- Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.  
*Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016*
- Décision relative à l'affectation des résultats.  
*Proposition d'affecter la perte de l'exercice social de (60 742,45 EUR) comme suit*  
- Perte de l'exercice clos le 31/12/2016 (60 742,45 EUR)  
Dont l'affectation serait la suivante :  
En totalité en report à nouveau (60 742,45 EUR)
- Examen des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.
- Décharge des administrateurs.  
*Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.*
- Décharge du commissaire.  
*Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.*
- Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux Administrateurs.  
*Proposition d'octroyer aux Administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2017, une somme globale de 45 000 euros à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.*
- Octroi d'une rémunération au commissaire.  
*Proposition d'octroyer au commissaire, à titre de rémunération pour l'exercice 2017, une somme globale de 62 400 euros.*

Formalités d'admission à l'assemblée générale

Conformément à l'article 536, §2 du Code des sociétés, les actionnaires ne seront admis et ne pourront voter à l'assemblée générale que pour autant que les deux conditions suivantes soient remplies :

- La Société doit pouvoir déterminer, sur la base de preuves soumises en application de la procédure d'enregistrement décrite ci-dessous, que vous détenez au **9 juin 2017, à 24 heures** (heure belge) le nombre d'actions pour lequel vous avez l'intention de participer à l'assemblée générale ;
- Vous devez confirmer explicitement à la Société au plus tard le **17 juin 2017** votre intention de participer à l'assemblée générale.

Procédure d'enregistrement

La date d'enregistrement est le **9 juin 2017, à 24 heures** (heure belge). Seules les personnes qui sont actionnaires à la date d'enregistrement auront le droit de participer et de voter à l'assemblée générale.  
A la date d'enregistrement, les détenteurs d'actions nominatives devront être inscrits dans le registre des actions nominatives de la Société et les détenteurs d'actions dématérialisées devront être enregistrés dans les comptes d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de liquidation, pour le nombre d'actions pour lequel ils souhaitent participer à l'assemblée générale. Une attestation constatant l'indisponibilité des actions jusqu'à la date de l'assemblée générale sera établie par le teneur de compte agréé ou l'organisme de liquidation et remise aux détenteurs d'actions dématérialisées, lesquels doivent déposer cette attestation au siège social de la Société (Avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) au plus tard le **17 juin 2017**. Nous attirons votre attention sur le fait que le 17 juin 2017 tombe un samedi et n'est, par conséquent, pas un jour ouvrable en Belgique. Nous vous invitons dès lors à prendre contact avec le teneur de compte agréé ou l'organisme de liquidation au plus tard le **16 juin 2017**.

Confirmation de participation

En outre, les actionnaires qui souhaitent participer à l'assemblée générale doivent en informer la Société par courrier ordinaire au siège social de la Société (Avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) ou par e-mail ([contact@adccap.be](mailto:contact@adccap.be)) au plus tard le **17 juin 2017**. Pour ce faire, un avis de participation est disponible sur le site internet de la Société ([www.adccap.be](http://www.adccap.be)).

Vote par procuration ou par correspondance

Les actionnaires peuvent se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire en utilisant le formulaire de procuration disponible sur le site internet de la Société ([www.adccap.be](http://www.adccap.be)). Chaque actionnaire ne peut désigner qu'une seule personne comme mandataire sauf dans les cas prévus par le droit belge.  
Les actionnaires peuvent également voter par correspondance en utilisant le formulaire de vote par correspondance disponible sur le site internet de la Société ([www.adccap.be](http://www.adccap.be)).

Outre l'accomplissement des formalités d'admission précitées, les actionnaires doivent faire parvenir l'original du formulaire de procuration et de vote par correspondance signé sur support papier à la Société au plus tard le **17 juin 2017**. Ces formulaires peuvent également être communiqués à la Société dans le même délai par e-mail ([contact@adccap.be](mailto:contact@adccap.be)), pour autant que cette dernière communication soit signée par signature électronique conformément à la législation belge.

Droit d'inscrire des points à l'ordre du jour et de déposer des propositions de décisions

Un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble au moins 3% du capital social de la Société peuvent requérir l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour de l'assemblée générale, ainsi que déposer des propositions de décisions concernant des sujets à traiter, inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour.

Le ou les actionnaires qui exercent ce droit doivent, pour que leur demande soit examinée lors de l'assemblée générale, satisfaire aux deux conditions suivantes :

provis et qu'ils déclarent le pourcentage requis mentionné ci-dessus à la date de leur demande (soit par l'inscription des actions correspondantes sur le registre des actions nominatives de la Société, soit par une attestation établie par le teneur de comptes agréé ou l'organisme de liquidation, certifiant l'inscription en compte, à leur nom, du nombre d'actions dématérialisées correspondantes) ; et  
encore être actionnaires de la Société à concurrence de ce pourcentage à la date d'enregistrement.

Les demandes d'inscription sont formulées par écrit et sont accompagnées, selon le cas, du texte des sujets à traiter et des propositions de décisions y afférentes, ou du texte des propositions de décisions à porter à l'ordre du jour. Elles indiquent l'adresse postale ou électronique à laquelle la Société devra transmettre l'accusé de réception de ces demandes. Elles sont envoyées à la Société par courrier ordinaire au siège social de la Société (Avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) ou par e-mail ([contact@adccap.be](mailto:contact@adccap.be)) au plus tard le **1er juin 2017**.

La Société accusera réception de ces demandes dans un délai de quarante-huit heures à compter de leur réception.

Le cas échéant, au plus tard le **8 juin 2017**, la Société publiera un ordre du jour complété des sujets additionnels à traiter et des propositions de décisions y afférentes et ou des propositions de décisions qui seules auraient été formulées. Simultanément, la Société mettra à disposition de ses actionnaires les formulaires qui peuvent être utilisés pour voter par procuration et pour voter par correspondance, complétés des sujets additionnels à traiter et des propositions de décisions y afférentes et ou des propositions de décisions qui seules auraient été formulées sur son site internet [www.adccap.be](http://www.adccap.be).

Les procurations qui seraient envoyées à la Société avant la publication d'un ordre du jour complété restent valables pour les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour qu'elles couvrent. Par exception à ce qui précède, pour les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour qui font l'objet de propositions de décisions nouvelles, le mandataire peut, en assemblée générale, s'écarter des éventuelles instructions données par son mandant si ces instructions risqueraient de compromettre les intérêts de son mandant. La procuration doit indiquer si le mandataire est autorisé à voter sur les sujets à traiter non eux-mêmes inscrits à l'ordre du jour ou s'il s'en abstient.

Droit de poser ou de poser des questions par écrit

Les actionnaires peuvent poser des questions par écrit à la Société au plus tard le **1er juin 2017**.

Entreprises

Perte de vitesse de la Stib pour une année hors-norme

LE RÉSUMÉ

En croissance depuis 10 ans, la fréquentation du réseau a faiblement diminué en 2016, ce qui a pesé sur les recettes directes

La société bruxelloise a malgré tout embauché 767 collaborateurs l'an dernier.

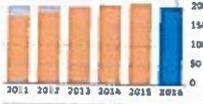
FREQUENTATION

369,5 millions de voyages



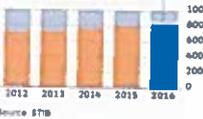
RECETTES DIRECTES DU TRAFIC

202,5 millions d'euros



NOMBRE DE SALARIÉS

8.295 collaborateurs



Source: STIB

les recettes directes du trafic, seconde source de revenus de la Stib après sa dotation publique: elles ont atteint 202,5 millions d'euros (-4,13%). Selon la Stib, la perte de parts de marché des transports souterrains au profit des transports de surface, plus sensibles à la fraude, a pesé aussi sur ses résultats dans les semaines qui ont suivi les attentats.

À l'impact de la fraude, le nombre de contrôles effectués a lui sensiblement diminué en un an: 1,4 million de voyageurs ont été contrôlés en 2016, contre 2,25 millions l'année précédente (-36%). Parallèlement, le nombre de PV attribués est resté stable (59.186, soit -2,19% en un an) et le montant des amendes encaissées a même augmenté de 1,03% (1,92 millions d'euros). Comment expliquer ce miracle? La Stib a en fait décidé de concentrer la grande partie de ses efforts sur le transport de surface, où la pêche se révèle bien plus fructueuse que dans le métro, déjà protégé par des portiques.

650 embauches en 2017

La Stib reste un employeur public important pour la Région bruxelloise. En 2016, le nombre de collaborateurs total (8.295) a augmenté de 4%, pour atteindre 7.975,56 équivalents temps plein. Au total, 767 nouvelles embauches ont eu lieu sur l'année.

Pour 2017, la Stib prévoit d'embaucher 650 personnes supplémentaires et d'offrir 109 conventions premier emploi à des jeunes, qui pourront ainsi prendre part à deux fois six mois de formation pour s'insérer sur le marché de l'emploi.

«La RTBF doit se recentrer sur son ADN audiovisuel»

Les éditeurs de journaux veulent que le futur contrat de gestion de la RTBF ne les empêche pas de monétiser leurs contenus en ligne. Il en va de la survie de la presse et du pluralisme des médias.

JEAN-FRANÇOIS SACRÉ

Les auditions se poursuivent au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre du futur contrat de gestion de la RTBF. Hier, c'était au tour de l'éditeur de journaux, de l'association des éditeurs de journaux, d'être entendus par les députés de la commission médias. Le futur contrat de gestion doit tenir compte de l'impact de la RTBF sur la capacité des autres acteurs à monétiser leurs contenus, a relevé d'emblée Daniel Van Wylieck (groupe Rosel), président de la presse.be. Il en va du pluralisme, voire de la survie de la presse quotidienne. Évidemment, dans pareil contexte, chacun défend ses intérêts. Mais certains chiffres avancés interpellent. Ainsi, selon une étude menée par l'éditeur de journaux, 8% du contenu d'information en Belgique francophone est produit par les journaux lesquels n'emploient que 60% des journalistes. Une comparaison avec une dizaine d'autres services audiovisuels publics européens montre par ailleurs que la législation publicitaire francophone belge est plutôt permissive pour la RTBF. Ce qui lui a permis d'encaisser l'an dernier près de 75 millions d'euros de recettes, dix fois plus que les aides à la presse censées compenser l'octroi de la pub à la RTBF.

L'après.be observe aussi qu'au

tion de la RTBF lui impose pourtant de publier sur le web des contenus d'information connexes à ses programmes avec un accent sur les images et les sons. Or, une autre étude indique que seuls 13% de ses contenus Infos ont un lien identifiable avec de l'audiovisuel.

«Contrairement à ce que prétend son administrateur général, la RTBF collabore peu avec la presse écrite, poursuit Daniel Van Wylieck, les synergies éditoriales sont minimalistes, rares et compliquées. Nous avons dû négocier un an un accord d'échange de vidéos alors qu'avec RTL cela a pris un

mois. En outre, la RTBF a rompu son engagement de tester avec les autres acteurs du secteur des médias le système d'audiovisuel».

Si les députés ont apprécié le parler vrai du président de la presse.be, certains ont jugé sa charge un peu lourde. Après tout, la RTBF n'est pas la seule responsable des problèmes du secteur: «Je ne nie pas que la RTBF est elle aussi confrontée à de gros défis, mais elle se trimine de combat, répond-il, ses concurrents, ce n'est pas nous mais Google, YouTube, Facebook, Netflix, Amazon et TF1».

Pluralisme menacé

Car le scénario qu'il décrit n'est pas vraiment folichon: «Sur les 700 millions de revenus générés par la presse, RTL et la RTBF 190 millions vont disparaître d'ici 6 ans, prévient-il, 120 seront absorbés par les géants du net, 40 suite à la baisse de la diffusion des journaux et 30 en raison de l'arrivée de TF1».

Les éditeurs de journaux demandent donc que la RTBF se recentre, sur l'internet, sur son ADN audiovisuel, des articles courts sous forme de fil info, l'interdiction de la forme de contenus payants de la presse écrite, sauf de brefs articles renvoyant vers des sites payants, etc. Ils demandent aussi qu'elle utilise moins Facebook pour promouvoir ses contenus. «La collectivité finance l'opérateur public mais celui-ci enrichit Facebook lequel mange nos recettes publicitaires», déplore Daniel Van Wylieck. Faute de régulation, avertit-il, plusieurs titres risquent de disparaître menaçant

«Contrairement à ce que prétend son administrateur général, la RTBF collabore peu avec la presse écrite.»

DANIEL VAN WYLIECK  
PRÉSIDENT DE LA PRESSE.BE



**ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC**  
**SOCIETE EUROPEENNE**  
Avenue de l'Astronomie, 9  
1210 Bruxelles  
R.P.M. Bruxelles 0526.937.652

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE LA  
SOCIETE DU 23 JUIN 2017**

Les actionnaires de la société européenne Alliance Développement Capital SIIC, dont le siège social est établi à 1210 Bruxelles, avenue de l'Astronomie, 9, inscrite auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises (RPM Bruxelles) sous le numéro 0526.937.652 (la "Société") sont invités à participer à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra le **23 juin 2017, à 11 heures 30**, au siège social de la Société.

**Ordre du jour et propositions de décisions**

1. Examen du rapport de gestion sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.
2. Commentaire et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.  
*Proposition d'approuver le rapport de rémunération.*
3. Examen du rapport du commissaire sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.
4. Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.  
*Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.*
5. Décision relative à l'affectation des résultats.  
*Proposition d'affecter la perte de l'exercice social de (60 742,45 EUR) comme suit :*  
- Perte de l'exercice clos le 31/12/2016 (60 742,45 EUR)  
*Dont l'affectation serait la suivante :*  
*En totalité, en report à nouveau (60 742,45 EUR)*
6. Examen des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.
7. Décharge des administrateurs.  
*Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.*
8. Décharge du commissaire.  
*Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.*
9. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux Administrateurs.  
*Proposition d'octroyer aux Administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2017, une somme globale de 45 000 euros à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.*

10. Octroi d'une rémunération au commissaire  
*Proposition d'octroyer au commissaire, à titre de rémunération pour l'exercice 2017, une somme globale de 62 400 euros.*
11. Divers.

### **Formalités d'admission à l'assemblée générale**

Conformément à l'article 536, §2 du Code des sociétés, les actionnaires ne seront admis et ne pourront voter à l'assemblée générale que pour autant que les deux conditions suivantes soient remplies :

1. La Société doit pouvoir déterminer, sur la base de preuves soumises en application de la procédure d'enregistrement décrite ci-dessous, que vous déteniez au **9 juin 2017, à 24 heures** (heure belge) le nombre d'actions pour lequel vous avez l'intention de participer à l'assemblée générale ;
2. Vous devez confirmer explicitement à la Société au plus tard le **17 juin 2017** votre intention de participer à l'assemblée générale.

### **Procédure d'enregistrement**

La date d'enregistrement est le **9 juin 2017, à 24 heures** (heure belge). Seules les personnes qui sont actionnaires à la date d'enregistrement auront le droit de participer et de voter à l'assemblée générale.

A la date d'enregistrement, les **détenteurs d'actions nominatives** devront être inscrits dans le registre des actions nominatives de la Société et les **détenteurs d'actions dématérialisées** devront être enregistrés dans les comptes d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de liquidation, pour le nombre d'actions pour lequel ils souhaitent participer à l'assemblée générale.

Une attestation constatant l'indisponibilité des actions jusqu'à la date de l'assemblée générale sera établie par le teneur de compte agréé ou l'organisme de liquidation et remise aux détenteurs d'actions dématérialisées, lesquels doivent déposer cette attestation au siège social de la Société (Avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) au plus tard le **17 juin 2017**. Nous attirons votre attention sur le fait que le 17 juin 2017 tombe un samedi et n'est, par conséquent, pas un jour ouvrable en Belgique. Nous vous invitons dès lors à prendre contact avec le teneur de compte agréé ou l'organisme de liquidation au plus tard le **16 juin 2017**.

### **Confirmation de participation**

En outre, les actionnaires qui souhaitent participer à l'assemblée générale doivent en informer la Société par courrier ordinaire au siège social de la Société (Avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) ou par e-mail ([contact@adcsiic.eu](mailto:contact@adcsiic.eu)) au plus tard le **17 juin 2017**. Pour ce faire, un avis de participation est disponible sur le site internet de la Société ([www.adcsiic.eu](http://www.adcsiic.eu)).

### **Vote par procuration ou par correspondance**

Les actionnaires peuvent se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire en utilisant le formulaire de procuration disponible sur le site internet de la Société ([www.adcsiic.eu](http://www.adcsiic.eu)). Chaque actionnaire ne peut désigner qu'une seule personne comme mandataire sauf dans les cas prévus par le droit belge.

Les actionnaires peuvent également voter par correspondance en utilisant le formulaire de vote par correspondance disponible sur le site internet de la Société ([www.adcsiic.eu](http://www.adcsiic.eu)).

Outre l'accomplissement des formalités d'admission précitées, les actionnaires doivent faire parvenir l'original du formulaire de procuration et de vote par correspondance signé sur support papier à la Société au plus tard le **17 juin 2017**. Ces formulaires peuvent également être communiqués à la Société dans le même délai par e-mail ([contact@adcsiic.eu](mailto:contact@adcsiic.eu)), pour autant que cette dernière communication soit signée par signature électronique conformément à la législation belge.

### **Droit d'inscrire des points à l'ordre du jour et de déposer des propositions de décisions**

Un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble au moins 3 % du capital social de la Société peuvent requérir l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour de l'assemblée générale, ainsi que déposer des propositions de décisions concernant des sujets à traiter, inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour.

Le ou les actionnaires qui exercent ce droit doivent, pour que leur demande soit examinée lors de l'assemblée générale, satisfaire aux deux conditions suivantes :

1. prouver qu'ils détiennent le pourcentage requis mentionné ci-dessus à la date de leur demande (soit par l'inscription des actions correspondantes sur le registre des actions nominatives de la Société, soit par une attestation établie par le teneur de comptes agréé ou l'organisme de liquidation, certifiant l'inscription en compte, à leur nom, du nombre d'actions dématérialisées correspondantes) ; et
2. encore être actionnaires de la Société à concurrence de ce pourcentage à la date d'enregistrement.

Les demandes d'inscription sont formulées par écrit et sont accompagnées, selon le cas, du texte des sujets à traiter et des propositions de décisions y afférentes, ou du texte des propositions de décisions à porter à l'ordre du jour. Elles indiquent l'adresse postale ou électronique à laquelle la Société devra transmettre l'accusé de réception de ces demandes. Elles sont envoyées à la Société par courrier ordinaire au siège social de la Société (Avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) ou par e-mail ([contact@adcsiic.eu](mailto:contact@adcsiic.eu)) au plus tard le **1<sup>er</sup> juin 2017**.

La Société accusera réception de ces demandes dans un délai de quarante-huit heures à compter de leur réception.

Le cas échéant, au plus tard le **8 juin 2017**, la Société publiera un ordre du jour complété des sujets additionnels à traiter et des propositions de décisions y afférentes et/ou des propositions de décisions qui seules auraient été formulées. Simultanément, la Société mettra à disposition de ses actionnaires les formulaires qui peuvent être utilisés pour voter par procuration et pour voter par correspondance, complétés des sujets additionnels à traiter et des propositions de décisions y afférentes et/ou des propositions de décisions qui seules auraient été formulées sur son site internet : [www.adcsiic.eu](http://www.adcsiic.eu).

Les procurations qui seraient envoyées à la Société avant la publication d'un ordre du jour complété restent valables pour les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour qu'elles couvrent. Par exception à ce qui précède, pour les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour qui font l'objet de propositions de décisions nouvelles, le mandataire peut, en assemblée générale, s'écarter des éventuelles instructions données par son mandant si l'exécution de ces instructions risquerait de compromettre les intérêts de son mandant. La procuration doit indiquer si le mandataire est autorisé à voter sur les sujets à traiter nouveaux inscrits à l'ordre du jour ou s'il doit s'abstenir.

#### **Droit de poser de poser des questions par écrit**

Les actionnaires qui ont satisfait aux formalités d'admission à l'assemblée générale peuvent poser des questions par écrit aux administrateurs et/ou au commissaire préalablement à l'assemblée générale. Ces questions doivent parvenir à la Société par courrier ordinaire au siège social de la Société (Avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) ou par e-mail ([contact@adcsiic.eu](mailto:contact@adcsiic.eu)) au plus tard le **17 juin 2017**.

#### **Documents**

Tous les documents et informations devant être mis à la disposition des actionnaires sont disponibles sur le site internet de la Société ([www.adcsiic.eu](http://www.adcsiic.eu)) et à son siège social (Avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles), durant les heures normales d'ouverture, à partir du **24 mai 2017**. Tout actionnaire a le droit d'obtenir gratuitement une copie de ces documents au siège social de la Société ou en faisant la demande par courrier ordinaire au siège social de la Société (Avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) ou par e-mail ([contact@adcsiic.eu](mailto:contact@adcsiic.eu)).

Annexe 2

Liste de présence ;

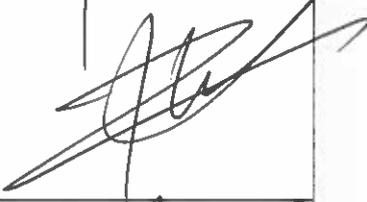
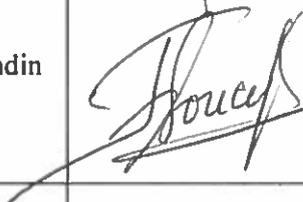


**ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC  
SOCIETE EUROPEENNE**

**AVENUE DE L'ASTRONOMIE 9  
1210 BRUXELLES**

**R.P.M. BRUXELLES 0526.937.652**

**LISTE DES PRESENCES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
TENUE LE 23 JUIN 2017**

<b>Nom et adresse ou siège social</b>	<b>Nombre d'actions à la date d'enregistrement</b>	<b>Mandataire ou représentant</b>	<b>Signatures</b>
<b>ARDOR INVESTMENT SA, 8 place Winston Churchill, L 1340 Luxembourg</b>	31 944 361 au porteur (*)	M. Patrick Engler	
<b>RODRA INVESTISSEMENTS SCS, 8 place Winston Churchill, L 1340 Luxembourg</b>	16 700 000 au porteur (*)	M. Patrick Engler	
<b>ARDOR CAPITAL SA, 8 place Winston Churchill, L 1340 Luxembourg</b>	8 275 000 au porteur (*)	M. Patrick Engler	
<b>CI COM SA, Rue du Nant 22, CH-1207 Genève</b>	13 765 000 au porteur (*)	Mme Florence Soucémariandin	
<b>M. Didier GALOIS Le Corbusier 326, 54150 Briey (France)</b>	272 au nominatif (**)		Vote par correspondance
<b>Total :</b>	<b>70 684 633 actions</b>	<b>sur 135 928 119 actions existantes</b>	

(\*) ci-annexée l'attestation de détention des actions au jour de la date d'enregistrement émise par le teneur de compte.

(\*\*) telles qu'inscrites dans le registre des actions nominatives de la société au jour de la date d'enregistrement.

## Holders

Issuer 30 ADC SIIC

Date 09/06/2017 13:50

UId Client	First name	Last name	Status	Birth/Constitution date	Holder type	Nationality	Language	Miscellaneous	Free text	Address type	Street 1	Nbr	Postal code	City	Country	Position	Text Rate
03000001	DIDER	GALOIS	Valid	13/03/1949	Individual	FRANCE	French	326 RESIDENCE LE CORBUSIER		Mailing address	RUE DU DOCTEUR PIERRE		54150	BRIEY	FRANCE	272	25
03000002	JEAN	D AREXY	Valid		Individual	FRANCE	French								FRANCE	270	25
03000003	PAUL	MAITRE	Valid		Individual	FRANCE	French								FRANCE	270	25
03000004	JEAN	BOIS	Valid		Individual	FRANCE	French								FRANCE	1 620	25
03000005	LEONARD	BRANDY	Valid		Individual	FRANCE	French			Mailing address	PRAUBERT		74500	SANT PAUL EN CHABLAIS	FRANCE	1 344	25
03000006	PATRICK	ENGLER	Valid	07/11/1950	Individual	FRANCE	French			Mailing address					FRANCE		25
03000007	MICHEL	LANTERI	Valid		Individual	FRANCE	French			Mailing address	RUE ALFRED DE VIGNY	35	33200	BORDEAUX	FRANCE	2 201	25
03000008	JEAN	MARTINEZ	Valid		Individual	FRANCE	French								FRANCE	540	25
03000009	FRANCOISE	MAURY	Valid		Individual	FRANCE	French								FRANCE	7 650	25
03000010	SIMONE	BLAISE	Valid		Individual	FRANCE	French								FRANCE	10 000	25
03000011	MARCELLE	CHAMPION	Valid		Individual	FRANCE	French								FRANCE	2 000	25
03000012		GONGELET	Valid		Individual	FRANCE	French								FRANCE	1 000	25
03000013	JEAN LOUIS	GURBERT	Valid	05/02/1935	Individual	FRANCE	French			Mailing address	AVENUE SAINT HONORE D EYLAU	2	75119	PARIS	FRANCE	30	25
03000015		KWAB	Valid		Individual	FRANCE	French								FRANCE	20 000	25
03000016		LEPARONEUR	Valid		Individual	FRANCE	French		C/O ME LEMPERIERE						FRANCE	17 000	25
03000017	CHARLES	LORIN	Valid		Individual	FRANCE	French								FRANCE	6 000	25
03000018	CLEMENT	HERBILLON	Valid		Individual	FRANCE	French	SUCCESSION HERBILLON CLEMENT							FRANCE	11 000	25
03000019		37.05 - SEP 1	Valid		Corporation	FRANCE	French	REP PAR MR ENGLER PATRICK		Mailing address	RUE DE ROME	27	75008	PARIS	FRANCE	1 324	25
03000020	MONIQUE	TISSIER	Valid	08/07/1941	Individual	FRANCE	French			Mailing address	GRANDE RUE	7	69160	ANCY LE FRANCAIS	FRANCE	871	25
03000021	YANCK	CHELLE	Valid	20/12/1950	Individual	FRANCE	French			Mailing address	RUE HENRI DESSAUS	175 BIS	31100	TOULOUSE	FRANCE	248	25
03000022	MARE PAULE	PICANDET	Valid	02/10/1938	Individual	FRANCE	French			Mailing address	QUAI DE LA LOIRE	28	75019	PARIS	FRANCE	54	25
03000023	GILBERT YVON	DERRIEN	Valid	06/06/1948	Individual	FRANCE	French			Mailing address	AVENUE FOCH	68	75018	PARIS	FRANCE	1	25
03000025	GILLES	GUSELLA GUILPNI	Valid	07/05/1965	Individual	FRANCE	French			Mailing address	RUE THIERS	60 BIS	39000	GRENOBLE	FRANCE	10	25
03000026	JEAN PIERRE	DEL MONACO	Valid	25/07/1982	Individual	FRANCE	French			Mailing address	RUE CHARLOT	69	75003	PARIS	FRANCE	10	25
	NOSTRO	NOSTRO ADC	Valid	11/08/2013	Internal NOSTRO		English								FRANCE	-42 626	25

Annexe 3  
Attestations



# HYPOSWISS

PRIVATE BANK

Hyposwiss Private Bank Genève SA  
Rue Général Dufour 3  
CH - 1211 Geneva 11  
T +41 (0)22 716 36 36  
F +41 (0)22 716 36 00  
www.hyposwiss.ch

REÇU

12 JUIN 2017

Tr:

CI COM SA  
Rue du Nant 22  
C/O Sogefco SA  
CH-1207 Genève

Genève, le 9 juin 2017

## Confirmation des positions en dépôt ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL

Madame, Monsieur,

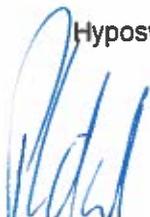
Conformément à votre demande, nous vous confirmons par la présente que le dépôt auprès de notre banque pour lequel vous êtes le titulaire contient le nombre suivant de titres sous-mentionnés au 9.06.2017 :

**13'765'000 actions ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL – ISIN BE0974269012**

Faisant suite à votre demande, les titres sont bloqués de manière irrévocable jusqu'au 24.06.2017. Aucune vente ou transfert ne sera donc possible jusqu'à cette date.

Tout en restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Hyposwiss Private Bank Genève SA



Fabien Vidal



Véronique Di Mario

**Alliance Développement Capital SIIC**

9, avenue de l'Astronomie  
B-1210 Bruxelles

Luxembourg, le 9 juin 2017

Concerne: Confirmation de détention

Madame, Monsieur,

Suite à votre demande, et dans le cadre de l'assemblée Générale Ordinaire D'Alliance Développement Capital SIIC convoquée le vendredi 23 juin 2017, veuillez trouver ci-dessous les positions détenues dans cette action par les sociétés ayant un compte auprès de notre Banque :

Comptes	Sociétés	Date	ISIN	Quantité en position
1177234	Ardor Capital SA	09.06.2017	BE0974269012	8.275.000 actions
1177226	Rodra Investissements SCS	09.06.2017	BE0974269012	16.700.000 actions
1177240	Ardor Investment	09.06.2017	BE0974269012	31.944.361 actions

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

  
Banque de Patrimoines Privés

Annexe 4

Formulaires de vote par procuration et formulaires de vote par correspondance



## VOTE PAR CORRESPONDANCE

Le / la soussigné(e):

Nom / dénomination :

GALVIS Adu

Adresse / siège social :

No 4 Le Corbeu

Avenue du Docteur Pierre Jory  
54150 VAL DE BRIEY

Numéro d'entreprise

Représentée par<sup>2</sup> :

Propriétaire de 272 actions de la société européenne « **ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC** », ayant son siège social à 1210 Bruxelles, avenue de l'Astronomie 9, RPM Bruxelles 0526.937.652 (la "Société").

déclare par la présente voter avec 272 de ses actions dans le sens indiqué ci-après sur les points de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de la Société, qui se tiendra au siège social de la Société, le 23 juin 2017, à 11H30.

ORDRE DU JOUR	INSTRUCTION <sup>3</sup>			
1. Examen du rapport de gestion sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.	Aucun vote n'est requis			
2. Commentaire et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016. <i>Proposition d'approuver le rapport de rémunération.</i>	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="text-align: center; border: 1px solid black;"><input checked="" type="radio"/> Oui</td> <td style="text-align: center; border: 1px solid black;"><input type="radio"/> Non</td> <td style="text-align: center; border: 1px solid black;"><input type="radio"/> Abstention</td> </tr> </table>	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Abstention
<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Abstention		
3. Examen du rapport du commissaire sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.	Aucun vote n'est requis			

<sup>1</sup> Si d'application

<sup>2</sup> Si d'application : noms et fonctions.

<sup>3</sup> Biffer la mention inutile.

<p>4. Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.</p> <p><i>Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.</i></p>	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Abstention
<p>5. Décision relative à l'affectation des résultats.</p> <p><i>Proposition d'affecter la perte de l'exercice social de (60 742,45 EUR) comme suit :</i></p> <p>- Perte de l'exercice clos le 31/12/2016 (60 742,45 EUR)</p> <p><i>Dont l'affectation serait la suivante :</i></p> <p><i>En totalité, en report à nouveau (60 742,45 EUR)</i></p>	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Abstention
<p>6. Examen des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.</p>	<p>Aucun vote n'est requis</p>		
<p>7. Décharge des administrateurs.</p> <p><i>Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.</i></p>	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Abstention
<p>8. Décharge du commissaire.</p> <p><i>Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.</i></p>	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Abstention
<p>9. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux Administrateurs</p> <p><i>Proposition d'octroyer aux Administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2017, une somme globale de 45 000 euros à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.</i></p>	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Abstention
<p>10. Octroi d'une rémunération au commissaire</p> <p><i>Proposition d'octroyer au commissaire, à titre de rémunération pour l'exercice 2017, une somme globale de 62 400 euros.</i></p>	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Abstention
<p>11. Divers</p>	<p>Aucun vote n'est requis</p>		

Ce formulaire de vote par correspondance doit parvenir signé à la Société par courrier, ou par voie électronique à l'adresse e-mail : [contact@adcsiic.eu](mailto:contact@adcsiic.eu) au plus tard le **17 juin 2017** avant la fermeture des bureaux. Les actionnaires qui souhaitent voter par correspondance doivent en outre satisfaire aux formalités d'enregistrement et de confirmation de participation décrites dans la convocation de l'assemblée générale ordinaire.

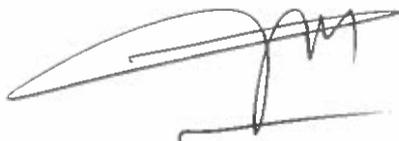
L'actionnaire qui a exprimé son vote en renvoyant valablement le présent formulaire à la Société ne peut plus voter à l'assemblée générale en personne ou par mandataire pour le nombre de voix ainsi exprimées.

Si la Société publie un ordre du jour modifié de l'assemblée générale pour y inscrire de nouveaux sujets ou propositions de décision à la demande d'un ou plusieurs actionnaires en exécution de l'article 533ter du Code des sociétés, ce formulaire restera valable pour les sujets de l'ordre du jour qu'il couvre, pour autant qu'il soit valablement parvenu à la Société avant la publication de cet ordre du jour modifié. Nonobstant ce qui précède, le vote exercé dans le présent formulaire sur un sujet inscrit à l'ordre du jour est nul si l'ordre du jour a été modifié sur ce sujet pour y inscrire une proposition de décision nouvelle en application de l'article 533ter du Code des sociétés.

Fait à , le 2017.

Brey 30/5/

Signature(s)

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a vertical stroke and a small flourish.

## PROCURATION

Le / la soussigné(e):

Nom / dénomination : CI COM SA  
Adresse / siège social : rue du Nant 22, 1207 GENEVE

---

Numéro d'entreprise<sup>1</sup> : CHE-100.074.134

Représentée par<sup>2</sup> : M. Alain DUMENIL et Patrick ENGLER

---

Propriétaire de 13 765 000 actions de la société européenne « **ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC** », ayant son siège social à 1210 Bruxelles, avenue de l'Astronomie 9, RPM Bruxelles 0526.937.652 (la "Société").

**nomme et désigne, comme mandataire avec pouvoir de substitution :**

Nom : M. Patrick ENGLER et/ou Mme Florence SOUCEMARIANADIN  
et/ou Mme Cécile DURAND

Adresse : 2 rue de Bassano – 75116 PARIS

---

à qui il / elle confère par la présente tous pouvoirs pour le / la représenter à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société, qui se tiendra au siège social de la Société, le 23 juin 2017, à 11H30, pour délibérer sur l'ordre du jour repris ci-après, et aux fins d'y voter en son nom et pour son compte dans le sens des instructions de vote exprimées ci-après.

Le mandataire pourra notamment :

- assister à l'assemblée générale ordinaire ;
- constituer et composer le bureau de l'assemblée générale ;
- prendre part à toute délibération et voter sur toute proposition se rapportant à l'ordre du jour ;
- aux effets ci-dessus, signer tous pièces, procès-verbaux, listes de présence, et autres documents, substituer et généralement faire le nécessaire.

---

<sup>1</sup> Si d'application

<sup>2</sup> Si d'application : noms et fonctions.

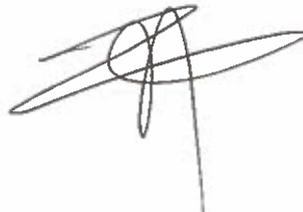


La présente procuration vaut également pour toute autre assemblée générale qui serait convoquée avec le même ordre du jour.

Le mandataire exercera le droit de vote du mandant dans le sens suivant :

ORDRE DU JOUR	INSTRUCTION <sup>3</sup>		
1. Examen du rapport de gestion sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.	Aucun vote n'est requis		
2. Commentaire et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.  <i>Proposition d'approuver le rapport de rémunération.</i>	Oui	Non	Abstention
3. Examen du rapport du commissaire sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.	Aucun vote n'est requis		
4. Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.  <i>Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.</i>	Oui	Non	Abstention
5. Décision relative à l'affectation des résultats.  <i>Proposition d'affecter la perte de l'exercice social de (60 742,45 EUR) comme suit :</i>  <i>- Perte de l'exercice clos le 31/12/2016 (60 742,45 EUR)</i>  <i>Dont l'affectation serait la suivante :</i>  <i>En totalité, en report à nouveau (60 742,45 EUR)</i>	Oui	Non	Abstention
6. Examen des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.	Aucun vote n'est requis		
7. Décharge des administrateurs.  <i>Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.</i>	Oui	Non	Abstention

<sup>3</sup> Biffer la mention inutile.

<p>8. Décharge du commissaire.</p> <p><i>Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.</i></p>	Oui	Non	Abstention
<p>9. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux Administrateurs</p> <p><i>Proposition d'octroyer aux Administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2017, une somme globale de 45 000 euros à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.</i></p>	Oui	non	Abstention
<p>10. Octroi d'une rémunération au commissaire</p> <p><i>Proposition d'octroyer au commissaire, à titre de rémunération pour l'exercice 2017, une somme globale de 62 400 euros.</i></p>	Oui	Non	Abstention
<p>11. Divers</p>	Aucun vote n'est requis		

Si le (la) soussigné(e) n'a pas indiqué d'instructions de vote spécifiques concernant une des propositions de décision ci-dessous ou, si pour quelque raison que ce soit, les instructions de vote données manquent de clarté :

- (i) le mandataire votera en faveur de la proposition de décision(s) concernée(s) ; OU
- (ii) au cas où le mandant a biffé la mention reprise à la ligne précédente sous (i), le mandataire votera au mieux des intérêts du mandant, en fonction des délibérations.

Nous vous rappelons qu'en cas de conflit d'intérêt potentiel, si le (la) soussigné(e) n'a pas coché l'un des cases « oui / non / abstention » concernant une des propositions de décision ci-dessus, ou, si pour quelque raison que ce soit, les instructions de vote données manquent de clarté, le (la) soussigné(e) sera toujours réputé avoir donné une instruction de vote spécifique au mandataire de voter en faveur de la proposition de décision(s) concernée(s).

\* \* \*

Si, après la date de cette procuration, des propositions de décisions nouvelles étaient ajoutées à la demande d'actionnaires conformément à l'article 533ter du Code des sociétés, le mandataire est autorisé, conformément à l'article 533ter, §4, al.2 du Codes des sociétés, à s'écarter des instructions éventuelles données par le mandant si l'exécution de ces instructions risque de compromettre les intérêts de son mandant.



Si, après la date de cette procuration, des sujets à traiter nouveaux sont inscrits à l'ordre du jour à la demande d'actionnaires conformément à l'article 533ter du Code des sociétés, le mandataire :

- est autorisé à voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour (\*);
- doit s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour (\*).

\* \* \*

La Société devra être en possession de la présente procuration, dument complétée et signée, le 17 juin 2017 au plus tard. Elle peut lui être communiquée par courrier, ou par voie électronique à l'adresse e-mail : [contact@adcsiic.eu](mailto:contact@adcsiic.eu).

Fait à Genève , le 14 juin 2017.

Signature(s) à faire précéder de la mention « Bon pour pouvoir »

Bon pour pouvoir



Bon pour pouvoir



---

(\*) Biffez la mention inutile. A défaut de biffure, le mandataire devra s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour.

## PROCURATION

Le / la soussigné(e):

Nom / dénomination : ARDOR INVESTMENT S.A.

Adresse / siège social : 8 place Winston Churchill – L-1340 Luxembourg

---

Numéro d'entreprise<sup>1</sup> : B 80570

Représentée par<sup>2</sup> : M. Alain DUMENIL et Patrick ENGLER

---

Propriétaire de 31 944 361 actions de la société européenne « ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC », ayant son siège social à 1210 Bruxelles, avenue de l'Astronomie 9, RPM Bruxelles 0526.937.652 (la "Société").

**nomme et désigne, comme mandataire avec pouvoir de substitution :**

Nom : M. Patrick ENGLER et/ou Mme Florence SOUCEMARIANADIN  
et/ou Mme Cécile DURAND

Adresse : 2 rue de Bassano – 75116 PARIS

---

à qui il / elle confère par la présente tous pouvoirs pour le / la représenter à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société, qui se tiendra au siège social de la Société, le 23 juin 2017, à 11H30, pour délibérer sur l'ordre du jour repris ci-après, et aux fins d'y voter en son nom et pour son compte dans le sens des instructions de vote exprimées ci-après.

Le mandataire pourra notamment :

- assister à l'assemblée générale ordinaire ;
- constituer et composer le bureau de l'assemblée générale ;
- prendre part à toute délibération et voter sur toute proposition se rapportant à l'ordre du jour ;
- aux effets ci-dessus, signer tous pièces, procès-verbaux, listes de présence, et autres documents, substituer et généralement faire le nécessaire.

---

<sup>1</sup> Si d'application

<sup>2</sup> Si d'application : noms et fonctions.



La présente procuration vaut également pour toute autre assemblée générale qui serait convoquée avec le même ordre du jour.

Le mandataire exercera le droit de vote du mandant dans le sens suivant :

ORDRE DU JOUR	INSTRUCTION <sup>3</sup>		
1. Examen du rapport de gestion sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.	Aucun vote n'est requis		
2. Commentaire et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.  <i>Proposition d'approuver le rapport de rémunération.</i>	Oui	Non	Abstention
3. Examen du rapport du commissaire sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.	Aucun vote n'est requis		
4. Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.  <i>Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.</i>	Oui	Non	Abstention
5. Décision relative à l'affectation des résultats.  <i>Proposition d'affecter la perte de l'exercice social de (60 742,45 EUR) comme suit :</i>  <i>- Perte de l'exercice clos le 31/12/2016 (60 742,45 EUR)</i>  <i>Dont l'affectation serait la suivante :</i>  <i>En totalité, en report à nouveau (60 742,45 EUR)</i>	Oui	Non	Abstention
6. Examen des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.	Aucun vote n'est requis		
7. Décharge des administrateurs.  <i>Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.</i>	Oui	Non	Abstention

<sup>3</sup> Biffer la mention inutile.

<p>8. Décharge du commissaire.</p> <p><i>Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.</i></p>	Oui	Non	Abstention
<p>9. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux Administrateurs</p> <p><i>Proposition d'octroyer aux Administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2017, une somme globale de 45 000 euros à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.</i></p>	Oui	non	Abstention
<p>10. Octroi d'une rémunération au commissaire</p> <p><i>Proposition d'octroyer au commissaire, à titre de rémunération pour l'exercice 2017, une somme globale de 62 400 euros.</i></p>	Oui	Non	Abstention
<p>11. Divers</p>	Aucun vote n'est requis		

Si le (la) soussigné(e) n'a pas indiqué d'instructions de vote spécifiques concernant une des propositions de décision ci-dessous ou, si pour quelque raison que ce soit, les instructions de vote données manquent de clarté :

- (i) le mandataire votera en faveur de la proposition de décision(s) concernée(s) ; OU
- (ii) au cas où le mandant a biffé la mention reprise à la ligne précédente sous (i), le mandataire votera au mieux des intérêts du mandant, en fonction des délibérations.

Nous vous rappelons qu'en cas de conflit d'intérêt potentiel, si le (la) soussigné(e) n'a pas coché l'un des cases « oui / non / abstention » concernant une des propositions de décision ci-dessus, ou, si pour quelque raison que ce soit, les instructions de vote données manquent de clarté, le (la) soussigné(e) sera toujours réputé avoir donné une instruction de vote spécifique au mandataire de voter en faveur de la proposition de décision(s) concernée(s).

\* \* \*

Si, après la date de cette procuration, des propositions de décisions nouvelles étaient ajoutées à la demande d'actionnaires conformément à l'article 533ter du Code des sociétés, le mandataire est autorisé, conformément à l'article 533ter, §4, al.2 du Codes des sociétés, à s'écarter des instructions éventuelles données par le mandant si l'exécution de ces instructions risque de compromettre les intérêts de son mandant.



Si, après la date de cette procuration, des sujets à traiter nouveaux sont inscrits à l'ordre du jour à la demande d'actionnaires conformément à l'article 533ter du Code des sociétés, le mandataire :

- est autorisé à voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour (\*);
- doit s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour (\*).

\* \* \*

La Société devra être en possession de la présente procuration, dument complétée et signée, le 17 juin 2017 au plus tard. Elle peut lui être communiquée par courrier, ou par voie électronique à l'adresse e-mail : [contact@adcsiic.eu](mailto:contact@adcsiic.eu).

Fait à Luxembourg , le 12 juin 2017.

Signature(s) à faire précéder de la mention « Bon pour pouvoir »

Bon pour pouvoir  


Bon pour pouvoir  


(\*) Biffez la mention inutile. A défaut de biffure, le mandataire devra s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour.

# PROCURATION

Le / la soussigné(e):

Nom / dénomination : RODRA INVESTISSEMENTS S.C.S.

Adresse / siège social : 8 place Winston Churchill – L-1340 Luxembourg

---

Numéro d'entreprise<sup>1</sup> : B 153936

Représentée par<sup>2</sup> : RODRA S.A., représentée par M. Marc André BALY

---

Propriétaire de 16 700 000 actions de la société européenne « **ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC** », ayant son siège social à 1210 Bruxelles, avenue de l'Astronomie 9, RPM Bruxelles 0526.937.652 (la "Société").

**nomme et désigne, comme mandataire avec pouvoir de substitution :**

Nom : M. Patrick ENGLER et/ou Mme Florence SOUCEMARIANADIN  
et/ou Mme Cécile DURAND

Adresse : 2 rue de Bassano – 75116 PARIS

---

à qui il / elle confère par la présente tous pouvoirs pour le / la représenter à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société, qui se tiendra au siège social de la Société, le 23 juin 2017, à 11H30, pour délibérer sur l'ordre du jour repris ci-après, et aux fins d'y voter en son nom et pour son compte dans le sens des instructions de vote exprimées ci-après.

Le mandataire pourra notamment :

- assister à l'assemblée générale ordinaire ;
- constituer et composer le bureau de l'assemblée générale ;
- prendre part à toute délibération et voter sur toute proposition se rapportant à l'ordre du jour ;
- aux effets ci-dessus, signer tous pièces, procès-verbaux, listes de présence, et autres documents, substituer et généralement faire le nécessaire.

---

<sup>1</sup> Si d'application

<sup>2</sup> Si d'application : noms et fonctions.

La présente procuration vaut également pour toute autre assemblée générale qui serait convoquée avec le même ordre du jour.

Le mandataire exercera le droit de vote du mandant dans le sens suivant :

ORDRE DU JOUR	INSTRUCTION <sup>3</sup>		
1. Examen du rapport de gestion sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.	Aucun vote n'est requis		
2. Commentaire et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.  <i>Proposition d'approuver le rapport de rémunération.</i>	Oui	Non	Abstention
3. Examen du rapport du commissaire sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.	Aucun vote n'est requis		
4. Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.  <i>Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.</i>	Oui	Non	Abstention
5. Décision relative à l'affectation des résultats.  <i>Proposition d'affecter la perte de l'exercice social de (60 742,45 EUR) comme suit :</i>  <i>- Perte de l'exercice clos le 31/12/2016 (60 742,45 EUR)</i>  <i>Dont l'affectation serait la suivante :</i>  <i>En totalité, en report à nouveau (60 742,45 EUR)</i>	Oui	Non	Abstention
6. Examen des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.	Aucun vote n'est requis		
7. Décharge des administrateurs.  <i>Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.</i>	Oui	Non	Abstention

<sup>3</sup> Biffer la mention inutile.

<p>8. Décharge du commissaire.</p> <p><i>Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.</i></p>	Oui	Non	Abstention
<p>9. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux Administrateurs</p> <p><i>Proposition d'octroyer aux Administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2017, une somme globale de 45 000 euros à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.</i></p>	Oui	non	Abstention
<p>10. Octroi d'une rémunération au commissaire</p> <p><i>Proposition d'octroyer au commissaire, à titre de rémunération pour l'exercice 2017, une somme globale de 62 400 euros.</i></p>	Oui	Non	Abstention
<p>11. Divers</p>	Aucun vote n'est requis		

Si le (la) soussigné(e) n'a pas indiqué d'instructions de vote spécifiques concernant une des propositions de décision ci-dessous ou, si pour quelque raison que ce soit, les instructions de vote données manquent de clarté :

- (i) le mandataire votera en faveur de la proposition de décision(s) concernée(s) ; OU
- (ii) au cas où le mandant a biffé la mention reprise à la ligne précédente sous (i), le mandataire votera au mieux des intérêts du mandant, en fonction des délibérations.

Nous vous rappelons qu'en cas de conflit d'intérêt potentiel, si le (la) soussigné(e) n'a pas coché l'un des cases « oui / non / abstention » concernant une des propositions de décision ci-dessus, ou, si pour quelque raison que ce soit, les instructions de vote données manquent de clarté, le (la) soussigné(e) sera toujours réputé avoir donné une instruction de vote spécifique au mandataire de voter en faveur de la proposition de décision(s) concernée(s).

\* \* \*

Si, après la date de cette procuration, des propositions de décisions nouvelles étaient ajoutées à la demande d'actionnaires conformément à l'article 533ter du Code des sociétés, le mandataire est autorisé, conformément à l'article 533ter, §4, al.2 du Codes des sociétés, à s'écarter des instructions éventuelles données par le mandant si l'exécution de ces instructions risque de compromettre les intérêts de son mandant.

Si, après la date de cette procuration, des sujets à traiter nouveaux sont inscrits à l'ordre du jour à la demande d'actionnaires conformément à l'article 533ter du Code des sociétés, le mandataire :

- est autorisé à voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour (\*);
- doit s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour (\*).

\* \* \*

La Société devra être en possession de la présente procuration, dument complétée et signée, le **17 juin 2017** au plus tard. Elle peut lui être communiquée par courrier, ou par voie électronique à l'adresse e-mail : [contact@adcsiic.eu](mailto:contact@adcsiic.eu).

Fait à Genève, le 9/6/ 2017.

Signature(s) à faire précéder de la mention « Bon pour pouvoir »

Bon pour pouvoir  


---

(\*) Biffez la mention inutile. A défaut de biffure, le mandataire devra s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour.

# PROCURATION

Le / la soussigné(e):

Nom / dénomination : ARDOR CAPITAL S.A.

Adresse / siège social : 8 place Winston Churchill – L-1340 Luxembourg

---

Numéro d'entreprise<sup>1</sup> : B 108734

Représentée par<sup>2</sup> : M. Alain DUMENIL et Patrick ENGLER

---

Propriétaire de 8 275 000 actions de la société européenne « **ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC** », ayant son siège social à 1210 Bruxelles, avenue de l'Astronomie 9, RPM Bruxelles 0526.937.652 (la "Société").

**nomme et désigne, comme mandataire avec pouvoir de substitution :**

Nom : M. Patrick ENGLER et/ou Mme Florence SOUCEMARIANADIN  
et/ou Mme Cécile DURAND

Adresse : 2 rue de Bassano – 75116 PARIS

---

à qui il / elle confère par la présente tous pouvoirs pour le / la représenter à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société, qui se tiendra au siège social de la Société, le 23 juin 2017, à 11H30, pour délibérer sur l'ordre du jour repris ci-après, et aux fins d'y voter en son nom et pour son compte dans le sens des instructions de vote exprimées ci-après.

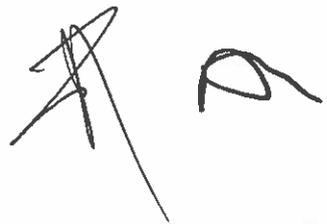
Le mandataire pourra notamment :

- assister à l'assemblée générale ordinaire ;
- constituer et composer le bureau de l'assemblée générale ;
- prendre part à toute délibération et voter sur toute proposition se rapportant à l'ordre du jour ;
- aux effets ci-dessus, signer tous pièces, procès-verbaux, listes de présence, et autres documents, substituer et généralement faire le nécessaire.

---

<sup>1</sup> Si d'application

<sup>2</sup> Si d'application : noms et fonctions.



La présente procuration vaut également pour toute autre assemblée générale qui serait convoquée avec le même ordre du jour.

Le mandataire exercera le droit de vote du mandant dans le sens suivant :

ORDRE DU JOUR	INSTRUCTION <sup>3</sup>		
1. Examen du rapport de gestion sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.	Aucun vote n'est requis		
2. Commentaire et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.  <i>Proposition d'approuver le rapport de rémunération.</i>	Oui	Non	Abstention
3. Examen du rapport du commissaire sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.	Aucun vote n'est requis		
4. Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.  <i>Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.</i>	Oui	Non	Abstention
5. Décision relative à l'affectation des résultats.  <i>Proposition d'affecter la perte de l'exercice social de (60 742,45 EUR) comme suit :</i>  <i>- Perte de l'exercice clos le 31/12/2016 (60 742,45 EUR)</i>  <i>Dont l'affectation serait la suivante :</i>  <i>En totalité, en report à nouveau (60 742,45 EUR)</i>	Oui	Non	Abstention
6. Examen des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.	Aucun vote n'est requis		
7. Décharge des administrateurs.  <i>Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.</i>	Oui	Non	Abstention

<sup>3</sup> Biffer la mention inutile.

<p>8. Décharge du commissaire.</p> <p><i>Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.</i></p>	Oui	Non	Abstention
<p>9. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux Administrateurs</p> <p><i>Proposition d'octroyer aux Administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2017, une somme globale de 45 000 euros à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.</i></p>	Oui	non	Abstention
<p>10. Octroi d'une rémunération au commissaire</p> <p><i>Proposition d'octroyer au commissaire, à titre de rémunération pour l'exercice 2017, une somme globale de 62 400 euros.</i></p>	Oui	Non	Abstention
<p>11. Divers</p>	Aucun vote n'est requis		

Si le (la) soussigné(e) n'a pas indiqué d'instructions de vote spécifiques concernant une des propositions de décision ci-dessous ou, si pour quelque raison que ce soit, les instructions de vote données manquent de clarté :

- (i) le mandataire votera en faveur de la proposition de décision(s) concernée(s) ; OU
- (ii) au cas où le mandant a biffé la mention reprise à la ligne précédente sous (i), le mandataire votera au mieux des intérêts du mandant, en fonction des délibérations.

Nous vous rappelons qu'en cas de conflit d'intérêt potentiel, si le (la) soussigné(e) n'a pas coché l'un des cases « oui / non / abstention » concernant une des propositions de décision ci-dessus, ou, si pour quelque raison que ce soit, les instructions de vote données manquent de clarté, le (la) soussigné(e) sera toujours réputé avoir donné une instruction de vote spécifique au mandataire de voter en faveur de la proposition de décision(s) concernée(s).

\* \* \*

Si, après la date de cette procuration, des propositions de décisions nouvelles étaient ajoutées à la demande d'actionnaires conformément à l'article 533ter du Code des sociétés, le mandataire est autorisé, conformément à l'article 533ter, §4, al.2 du Codes des sociétés, à s'écarter des instructions éventuelles données par le mandant si l'exécution de ces instructions risque de compromettre les intérêts de son mandant.



Si, après la date de cette procuration, des sujets à traiter nouveaux sont inscrits à l'ordre du jour à la demande d'actionnaires conformément à l'article 533ter du Code des sociétés, le mandataire :

- est autorisé à voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour (\*);
- doit s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour (\*).

\* \* \*

La Société devra être en possession de la présente procuration, dûment complétée et signée, le **17 juin 2017** au plus tard. Elle peut lui être communiquée par courrier, ou par voie électronique à l'adresse e-mail : [contact@adcsiic.eu](mailto:contact@adcsiic.eu).

Fait à *Luxembourg*, le *12 juin* 2017.

Signature(s) à faire précéder de la mention « Bon pour pouvoir »

*Bon pour pouvoir*  


*Bon pour pouvoir*  


(\*) Biffez la mention inutile. A défaut de biffure, le mandataire devra s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour.